

Délégation Départementale
de la Haute-Vienne

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

Destinataires
MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR
MADAME LE MAIRE - COMMUNE DE CHAMPSAC

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE

Prélèvement	00112260	Commune	CHAMPSAC
Unité de gestion	0042 SIAEP VAYRES-ET-TARDOIRE	Prélevé le :	mercredi 23 février 2022 à 11h45
Installation	UDI 000738 LES HAUTES BARRIERES	par :	NICOLAS LECOMTE
Point de surveillance	0000000908 BOURG DE CHAMPSAC	Motif :	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	MAIRIE DE CHAMPSAC	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	10,4 °C		25	
Chlore libre	0,8 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,8 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE REGIONAL DE CONTROLE DES EAUX DE LA VILLE DE LIMOGES 8701
Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00116799 Référence laboratoire : 220216-01932

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Coloration	3 mg(Pt)/L		15	
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélobimétrique	0,37 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	222 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00112260)

Teneur en chlore très élevée au point d'usage pouvant conférer à l'eau des goûts désagréables pour les usagers. Un autocontrôle des teneurs en chlore résiduel doit être effectué régulièrement. Les autres résultats sont conformes.

Limoges le 4 mars 2022
Pour La Directrice de la Délégation
Départementale
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires



Aurélie MORANGE